

Le président suppléant (M. Paproski): Aux termes de l'article 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures le lundi 12 mai 1986.

* * *

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-92, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur les ressources pétrolières du Canada. Il s'agit ici d'un élément important de la stratégie économique que notre gouvernement a exposée peu de temps après son arrivée au pouvoir. Nous avons été particulièrement fidèles aux engagements que nous avons pris envers les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale.

La stratégie reflétait nos convictions en tant que parti, et l'engagement de notre premier ministre (M. Mulroney), à savoir qu'il fallait modifier à la base même la structure de la politique fédérale en matière d'économie. Peu après la prise du pouvoir, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé cinq priorités économiques qui allaient caractériser l'approche à long terme du gouvernement à l'égard de la gestion des affaires économiques et fiscales. Les voici: la réduction du déficit fédéral, la suppression des obstacles gouvernementaux sur le marché, le renforcement des relations du Canada avec ses partenaires commerciaux, l'établissement d'une nouvelle politique plus pratique en matière d'investissement et la solution de vieux différends avec les provinces dans le secteur énergétique. Ces priorités reflétaient les angoisses réelles des Canadiens à l'égard de la mauvaise gestion économique du gouvernement qui nous avait précédés.

Du temps du gouvernement précédent, le chômage et le déficit étaient à la hausse alors que les investissements et la confiance des investisseurs étaient à la baisse. Notre gouvernement s'est empressé de réaliser ses priorités économiques, ce qui a redonné espoir aux Canadiens. Pour la première fois depuis des années, nous avons stoppé la croissance du déficit. Nous avons vraiment restreint les dépenses gouvernementales. Cela a découlé directement du budget du ministre des Finances.

En tant que gouvernement, nous souhaitons vivement un traitement juste et équitable pour les Canadiens de tout le pays, de l'Atlantique comme de l'Ontario et du Québec, comme de l'Ouest, et de tous les milieux. Je crois que les mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances s'attaquent vraiment aux problèmes qui assaillent aujourd'hui notre pays. Nous ne pouvons plus nous permettre de consacrer plus du quart—et je crois que c'est en réalité plus près du tiers—de notre revenu national au service de la dette. Le gouvernement s'est engagé à rembourser la dette nationale. Comme toute

Hydrocarbures—Loi

famille qui doit payer une hypothèque ou tout exploitant de petite entreprise qui a besoin de crédit en conviendra, plus tôt nous l'aurons acquittée, plus tôt nous pourrions affecter nos revenus à un usage productif.

Tel est l'objet de notre budget. D'ici la fin de la décennie, la dette publique cessera finalement de croître plus rapidement que l'économie nationale, pour la première fois depuis 1974-1975. Les besoins financiers du gouvernement doivent diminuer de 28.3 à 11 milliards de dollars en 1990.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a entrepris de déréglementer ce secteur. Il libère ainsi les forces du marché qui permettront aux Canadiens d'obtenir le meilleur réseau de transport au meilleur prix possible, et non au détriment de la sécurité.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger a été remplacée par Investissement Canada qui attire, au lieu de les repousser, les investissements étrangers si nécessaires à la croissance économique équilibrée de notre grand pays.

Le gouvernement a commencé à remettre certaines sociétés d'État au secteur privé. Celles qui servent vraiment l'intérêt public seront conservées, mais celles qui résultent simplement d'une ingérence excessive du gouvernement précédent dans l'économie canadienne retourneront au secteur privé.

Notre politique énergétique, ainsi que notre stratégie économique globale, reposent sur certaines convictions fondamentales, à savoir qu'il faut libérer l'industrie pétrolière d'un fardeau fiscal et d'un contrôle gouvernemental excessifs pour pouvoir réagir adéquatement aux fluctuations parfois spectaculaires du marché mondial du pétrole et que l'énergie doit unir le pays et non le diviser.

L'énoncé de principe sur les régions pionnières, présenté le 30 octobre, a marqué la fin du plan libéral fauteur de catastrophes: le Programme énergétique national. Le message des progressistes conservateurs, préconisant l'équité et une grande souplesse face au marché a été entendu et compris par les Canadiens dans toutes les régions du pays.

Le gouvernement a tenu sa promesse d'utiliser les vastes ressources énergétiques du Canada comme moyen d'unification. En vertu de l'Accord de l'Atlantique, Terre-Neuve et le Labrador sont partenaires égaux avec le gouvernement pour la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au large de leurs côtes. Deux mois à peine après l'Accord de l'Atlantique, nous avons signé l'Accord de l'Ouest avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Cet accord a suscité des investissements d'un milliard de dollars. En vertu de cet accord, nous avons déréglementé le prix du pétrole.

Le gouvernement précédent fixait le prix selon son bon vouloir, sans se soucier des tendances du marché. Même si le prix du pétrole brut était à la baisse, les consommateurs ne pouvaient bénéficier d'une réduction que si le gouvernement le voulait bien. Les Canadiens se souviennent que le Programme énergétique national a fait augmenter le prix de l'essence de 84 p. 100. L'Accord de l'Ouest a permis aux consommateurs de profiter d'une baisse des prix de l'essence et du pétrole. Il a également supprimé une série de taxes, libérant ainsi de leur charge financière et bureaucratique les sociétés oeuvrant dans le secteur pétrolier et gazier du Canada.